

CITÉ

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 12 NO 2 JANVIER 1997



**L'éducation des adultes
évincée du train néo-libéral?**

- **Les certificats menacés**
- **Une coalition proteste**

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'examens et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Imprimeries L'éclaireur

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Nathalie Durand, vice-présidente
aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président à l'organisation
et à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président

aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678
1-800-563-3678

Télécopieur :
(514) 842-5896



Sommaire



Éditorial : Nouvelle menace pour
les programmes de certificat **5**

L'éducation des
adultes évincée
du train néo-libéral? **6**

La CSCU : Une
coalition pour
faire échec
au projet
gouvernemental **8**

À l'U. de M., un
rôle de troisième
violon pour la FEP **9**

La formation continue en France :
un échec? **10**

Neuf types d'étudiant-e-s en
cette fin de XX^e siècle **12**

La Télug aurait torpillé un projet
d'association étudiante **14**

Au Québec, les associations étudiantes
ont des droits uniques au monde **16**

L'AGEEFEP en bref **18**

Un groupe d'étudiant-e-s de la FEP lance
une revue électronique sur les communications **20**

Le CRQ réclame un nouveau
programme à Québec **22**



En page couverture
Photo de Laurent Spiriti



Vous avez une idée,
un projet qui pourrait
intéresser la communauté universitaire?

Vous avez besoin d'une aide financière pour réaliser ce projet?

Le Comité des initiatives étudiantes peut vous donner le coup de pouce dont vous avez besoin.

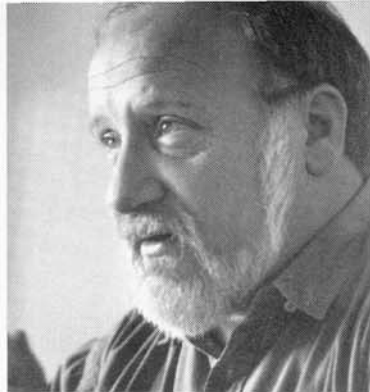
Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité et d'attribution des subventions ou pour vous procurer un formulaire, veuillez communiquer au 343-6111 poste 8626 ou vous présenter au 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 220.

Voici une liste de projets subventionnés en tout ou en partie: brochure, colloque, conférence, congrès, diaporama, festival, gala, journal, journée culturelle, revue, séminaire, spectacle, symposium, tournois, etc.

ACCÈS-CAMPUS,

*le magazine des Services aux étudiants sur les ondes
de CISM 89,3 FM, le vendredi de 15h à 15h30.*

Québec changerait les règles de financement



Nouvelle menace pour les programmes de certificat

Le projet de formation continue proposé pour le Québec par la Commission des États généraux sur l'éducation était à la fois généreux, ouvert, démocratique et porteur d'avenir. «Était», disons-nous, du moins pour les dizaines de milliers d'adultes engagés dans les programmes de certificat des universités, car l'encre du Rapport final de la Commission des États généraux était à peine séchée que le ministère de l'Éducation empruntait une voie exactement contraire, celle du calcul comptable à court terme, qui mènerait à une plus grande marginalisation de l'éducation permanente universitaire, voire à son démantèlement.

Si les adultes du Québec peuvent fréquenter massivement les universités depuis près de 30 ans, c'est au départ pour une raison : les programmes qui leur sont destinés sont financés par l'État au même titre que les programmes réguliers de 1^{er} cycle. C'est cela même que remet en cause le Groupe de travail du ministère de l'Éducation sur le financement des universités. Son mandat est en effet sans équivoque : «modifier les règles actuelles de financement des clientèles additionnelles» et «changer les modalités et le niveau du financement public des programmes de certificat et d'autres programmes courts». La forme interrogative utilisée pour la définition du mandat ne trompe personne : l'orientation est probablement d'ores et déjà décidée.

Cette orientation repose par ailleurs sur un postulat en bonne partie erroné : c'est en effet au nom de la faible diplomation dans les programmes courts qu'on entend chasser les adultes de l'université. Les «experts» auraient intérêt à lire l'étude qu'a réalisée l'an dernier le Bureau d'étude et de développement de la Faculté de l'éducation permanente. Ce

document démontre clairement que le taux de diplomation à la FEP est supérieur à celui des baccalauréats non contingentés ainsi que des programmes de mineur et de majeur de l'ensemble de l'Université de Montréal. Seuls les doctorats de premier cycle et les baccalauréats spécialisés affichent des taux de diplomation plus élevés. Dans l'ensemble du réseau universitaire, on observe aussi que le taux de diplomation est fort variable selon les établissements. Qu'un certain nombre de programmes de certificat soient inadéquats dans l'ensemble des universités, nous en convenons volontiers. Au lieu de jeter le bébé avec l'eau du bain, le ministère de l'Éducation serait mieux avisé de chercher à comprendre les maux de l'éducation des adultes, là où elle se porte mal, et d'y apporter les correctifs requis.

L'obsession des mesures quantitatives, en l'occurrence les taux de diplomation, illustre aussi l'incompréhension profonde de la nature même de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes. Combien d'adultes s'inscrivent dans un programme d'étude en sachant au départ qu'ils ne suivront que les quelques cours dont ils ont besoin? Combien d'autres devront interrompre leurs études pour des raisons familiales et professionnelles, quitte à les reprendre plus tard dans la même université ou dans un autre établissement? Cela, les statistiques ne le montrent pas, tout comme elles n'expliquent pas pourquoi, depuis 30 ans, les adultes continuent chaque année à s'inscrire par milliers dans les programmes de certificat. Elles ne mesurent pas plus en quoi et comment la riche interaction entre l'expérience professionnelle et les compléments de formation universitaire ont aidé et aident les adultes à progresser dans leur vie professionnelle et personnelle.

Ponction systématique par les universités des fonds générés par l'éducation des adultes au profit des facultés traditionnelles — 12 millions par année au bas mot pour la seule Université de Montréal —, absence de politique de reconnaissance des acquis expérimentiels, anarchie dans le système d'équivalences de cours, blocages politiques qui empêchent la création de baccalauréats avec appellation pour les adultes qui ont terminé trois certificats dans un même champ disciplinaire, préjugé persistant contre l'éducation permanente dans toutes les strates de la hiérarchie universitaire et ministérielle : en dépit de tous ces handicaps, on devrait s'étonner que tant d'adultes réussissent leurs études. N'est-ce pas ce que dit la Commission des États généraux lorsqu'elle évoque dans son rapport final le «peu de reconnaissance qu'on accorde aux adultes dans le système d'éducation».

Les étudiant-e-s adultes des universités, qui sont aussi des contribuables et des électeurs, ne se laisseront pas évincer des universités sans lutter farouchement contre les comptables à courte vue du gouvernement, dont les politiques ramèneraient le Québec avant la Révolution tranquille, une époque où l'accès à l'université était le privilège exclusif des enfants des bien nantis. Les adultes en ont ras-le-bol du mépris dont ils sont victimes depuis trop longtemps. Il est temps de le faire savoir et nous vous invitons à la solidarité pour le crier haut et fort, notamment en appuyant la Coalition pour la sauvegarde des certificats universitaires dont il est question ailleurs dans ce numéro.

Robert Martin

Le président,
Robert Martin

L'éducation des adultes évincée du train néo-libéral?

Claude Garon

Le Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation ouvrait des perspectives prometteuses en formation continue universitaire. L'espoir a cependant été de courte durée, car les comptables néo-libéraux du ministère de l'Éducation ont maintenant une nouvelle cible dans leur mire : le financement des programmes de certificat. À terme, probablement même dès septembre 1997, c'est l'accessibilité aux études universitaires pour les adultes qui pourrait être compromise.

Parmi les groupes de travail qu'a créés le ministère de l'Éducation au lendemain des États généraux, il en est un, exclusivement constitué d'«experts», qui planche sur le financement des universités et qui devra déposer son rapport final le 30 mars prochain. Son mandat est clair : «diminuer les coûts assumés par le trésor public» dans le financement des universités.

Cette diminution des coûts, ce sont les adultes qui en porteront en bonne partie le fardeau puisque les «experts» doivent formuler des recommandations sur les points précis suivants :

1. «Comment modifier les règles actuelles de financement des clientèles additionnelles de façon à ce que la promotion voulue de l'accessibilité ne puisse pas se transformer en quelque «course à la clientèle»?»

2. «Y a-t-il lieu de changer les modalités et le niveau du financement public des programmes de certificat et d'autres programmes courts, dont les données de performance montrent qu'ils conduisent relativement peu à la diplomation, encore moins à la diplomation de grade?»

Chacun aura probablement compris que les adultes constituent le cœur même des «clientèles additionnelles» évoquées au point 1, et que l'objectif implicite du gouvernement consiste à diminuer le budget qu'il consacre aux universités en réduisant cette clientèle. Quant au point 2, ce sont les programmes de certificat qui sont explicitement visés au nom d'une présumée faible diplomation. Dans les deux cas, les postulats du groupe de travail sont aussi boiteux que pernicieux (voir l'éditorial en page 5).

EN RUPTURE AVEC LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Par ailleurs, il n'est point besoin d'être un observateur averti pour constater que le projet gouvernemental — car c'est bien de cela qu'il s'agit même s'il n'en est qu'à la phase préliminaire de l'«étude» — s'inscrit en rupture totale avec l'esprit et la lettre du Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation. À la page 40 de ce document, on lit en effet : «Nous avons entendu des critiques sur la qualité de certains programmes, à la formation générale du secondaire, et de programmes de l'enseignement universitaire conduisant à un certificat. S'il ne saurait être question pour nous d'endosser dans leur intégralité ces critiques, nous croyons néanmoins qu'elles sont le signe que l'attention apportée par les établissements d'enseignement à des aspects essentiels de la qualité, par exemple l'encadrement pédagogique et la situation des formateurs et formatrices, est moindre à l'éducation des adultes qu'à la formation initiale, fréquentée par les jeunes. [...] Des redressements s'imposent, car ces attitudes sont le signe même du peu de reconnaissance qu'on accorde aux adultes dans le système d'éducation.»

Dans la même page et sur le même sujet, on lit aussi : «L'histoire de l'éducation des adultes au Québec est longue. Elle est jalonnée de réussites, d'innovations, mais aussi de projets avortés. On voit plus clairement, 30 ans plus tard, ce qu'on doit faire et ce qu'on peut faire. Ne serait-il pas opportun, au moment où des orientations majeures doivent être données au système d'éducation et où il apparaît évident que la perspective d'une éducation continue doit être un des axes de ces orientations, que le Québec se dote d'une politique d'éducation permanente? Nous hésitions à aller dans ce sens au terme de la première étape des États généraux, celle des audiences publiques. Nous n'hésitons plus aujourd'hui et pensons qu'une telle politique doit être énoncée. Il y a consensus sur les points essentiels qu'elle pourrait comporter; elle permettra des actions et une organisation des services plus cohérentes; elle sera le signe manifeste de la reconnaissance du droit à l'éducation de toute personne, sa vie durant.»

Notons que le «consensus sur les points essentiels» évoqué dans le paragraphe précédent porte sur plusieurs revendications que défendent depuis plusieurs années l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Les deux organismes les ont expliquées en long et en large dans les mémoires de plus de 60 pages qu'ils ont présentés aux États généraux, et que la Commission a d'ailleurs retenus quasi intégralement. Parmi ces points, rappelons les principaux :

1. L'accès au Régime de l'aide financière, sous forme de prêts — non de bourses — pour les étudiant-e-s à temps partiels inscrits à un minimum de six crédits de cours. La Commission écrit à ce propos : «L'accessibilité au régime mériterait toutefois d'être élargie

pour tenir compte des besoins des adultes qui poursuivent des études à temps partiel, comme le proposait d'ailleurs le rapport MacDonald.»

2. Une politique cohérente et effective de reconnaissance des acquis expérimentiels et d'équivalences de cours. On lit dans le Rapport final : «Des services de reconnaissance des acquis existent déjà au secondaire et au collégial, mais ils sont insuffisants : ils doivent être accrus. Une expertise qui a trait à la reconnaissance d'acquis expérimentiels ou de formation extrascolaire y a déjà été développée; elle doit être consolidée et soutenue. La reconnaissance des acquis étant essentielle pour favoriser l'accès à la formation continue et la persévérance des adultes, elle doit être instaurée dans les universités. [...] Les universités doivent également s'efforcer de reconnaître les formations équivalentes données par chacune d'elles; des problèmes nombreux nous ont été soulignés sur ce plan.»

3. Afin de favoriser l'accès aux études supérieures pour tous les Québécois-e-s, notamment ceux qui vivent loin des grands pôles urbains, l'AGEEFEP a proposé que le ministère de l'Éducation donne suite à l'article 1.4 du programme du Parti québécois visant à créer un Institut supérieur de la formation conti-

nue à même les ressources de la Télé-université, des facultés d'éducation permanente, de l'Institut de technologie supérieure et des services de cours par correspondance du ministère de l'Éducation, et qu'une des priorités de l'Institut soit l'utilisation maximale des nouvelles technologies de l'information. La Commission, elle, écrit : «Pour réduire les inégalités et élargir l'accès à la formation, la formation à distance, dans tous les ordres d'enseignement, devra recourir davantage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un soutien financier devra être accordé pour le développement de réseaux de formation à distance multimédias. À cet égard, il nous semble qu'un regroupement des ressources qui sont disponibles dans chacun des ordres d'enseignement serait préférable à l'éparpillement actuel.»

4. En ce qui concerne les régions, la FAEUQEP a réclamé le regroupement et la rationalisation de l'information sur l'ensemble des programmes de formation par la création d'un guichet unique. Le mémoire de l'AGEEFEP contenait aussi une proposition dans ce sens. Là aussi, leurs voix ont manifestement été entendues comme en témoigne ce passage du Rapport final : «Des services d'accueil et de références sont déjà

constitués. Il faut les maintenir, consolider leur développement en réseau et améliorer les services d'orientation. Certains des participants et participantes aux assises régionales et nationales ont demandé la création d'un guichet régional unique interordre, pour les services en établissement et en entreprise. [...] Nous pensons qu'il s'agit d'un service nécessaire pour faciliter le parcours des adultes et éviter "le magasinage", comme ils nous l'ont eux-mêmes dit.»

UN MIROIR AUX ALOUETTES?

Schizophrénie ou cynisme? Dans le même temps où il concoctait le mandat du comité d'experts sur le financement des universités, le ministère de l'Éducation annonçait qu'il faisait sienne la proposition des États généraux de doter le Québec d'une politique de la formation continue. Pour les adultes de l'université, du moins, et jusqu'à preuve du contraire, cette politique doit être considérée comme un miroir aux alouettes. L'exemple de la France (lire en page 10 *La politique de la formation continue en France : un échec?*) nous rappelle avec éloquence que toute politique, si généreuse soit-elle, constitue un leurre quand elle ne se traduit pas de façon concrète dans la vie quotidienne.

Alerte! Nos certificats sont en danger!

Assemblée générale spéciale de l'AGEEFEP

Le Ministère de l'Éducation a dans ses cartons un projet inacceptable : le définancement des programmes de certificat des universités. Il y a péril en la demeure, car c'est le principe même de l'accès aux études universitaires pour les adultes que remet en question la logique néo-libérale du gouvernement québécois. Quels sont nos moyens de contrer le projet gouvernemental? Pour en discuter, vous êtes chaleureusement invité à participer à l'assemblée générale spéciale de l'AGEEFEP :

Le dimanche 26 janvier, à 13h 30
À la cafétéria du Pavillon 3200 Jean-Brillant

Pour information : 842-3678



CRÉATION DE LA COALITION POUR LA SAUVEGARDE DES CERTIFICATS UNIVERSITAIRES

Branle-bas de combat pour faire échec au projet gouvernemental

Les étudiant-e-s adultes ne se laisseront pas évincer sans mot dire des universités, ce qui ramènerait le Québec à la situation d'avant la Révolution tranquille, une époque où les études universitaires étaient réservées à une minorité de privilégiés. Tel est le pari de la Coalition pour la sauvegarde des certificats universitaires (CSCU), qui mettra tout son poids dans la balance, au cours des prochains mois, pour infléchir le projet gouvernemental de sabrer dans le financement des programmes de certificat.

Née à la mi-décembre à l'initiative de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est un membre fondateur, la Coalition espère évidemment obtenir l'appui du mouvement étudiant québécois, mais elle sollicitera aussi le monde syndical et patronal, les mouvements de femmes, les groupes communautaires et toutes les personnes qui croient en l'importance de l'éducation permanente universitaire. Au moment d'aller sous presse, dans les quelques jours suivant la décision de constituer la coalition, l'accueil favorable réservé au projet était très prometteur.

Et pour cause : l'enjeu n'est rien de moins que l'accessibilité aux études universitaires, le droit à l'éducation perma-



nente, car c'est 35 % de toute la population étudiante du 1^{er} cycle, constituée à 68 % de femmes, qui serait touché par le définancement des programmes de certificat.

Dans ses réflexions préliminaires sur le mandat du Groupe de travail ministériel, la FAEUQEP a aussi constaté les phénomènes suivants :

1. La diplomation pourrait bien devenir un critère majeur du financement. Il y a là le risque d'accentuer l'inégalité entre les classes favorisées et les moins favorisées. Il est en effet bien connu que les biens nantis sont surreprésentés dans les doctorats de 1^{er} cycle et les baccalauréats contingentés, où les taux de diplomation sont plus élevés. De nombreuses disciplines se trouveraient par ailleurs définancées. De plus, cette hypothèse de travail ne tient pas compte du fait que la performance des universités n'est pas le seul facteur de diplomation : les perspectives d'accéder au marché du travail, très différentes selon les disciplines, constituent également un facteur très important.

2. Selon l'appartenance linguistique, l'espérance d'accès au baccalauréat pour les Québécois avant 30 ans est très différente. Elle n'est que de 13,8 % pour les francophones, comparativement à 16,5 % pour les allophones et 27,3 % pour les anglophones. Les études à temps partiel et les programmes de certi-

ficats étant très prisés des francophones, il en résulterait forcément une croissance du déficit de scolarisation des francophones, ce qui serait tout à fait singulier pour un gouvernement nationaliste!

3. Plus de 80 % des étudiants à temps partiel sont âgés de plus de 25 ans. En très grande majorité, ce sont des gens qui occupent un emploi; la moitié d'entre eux ont aussi des responsabilités familiales. En raison de leurs nombreuses obligations, ces gens mettent en moyenne 6,5 trimestres pour obtenir un certificat, ce qui n'a rien d'excessif. Pour eux, le régime des études à temps partiel n'est pas un choix, c'est une nécessité. Il y a aussi une autre façon de poser la question : le Québec a-t-il les moyens financiers de permettre à ces dizaines de milliers de personnes de mener leur études à plein temps, par exemple en leur accordant des congés-éducation?

C'est ce genre d'arguments, et sans doute bien d'autres, que fera valoir la Coalition dans la campagne d'opinion publique qu'elle mènera tout au long des prochains mois. L'opération s'est d'ailleurs mise en branle dès avant les Fêtes par l'envoi d'un document préliminaire d'information à plusieurs centaines d'intervenants en éducation des adultes, partout au Québec. Il semble également assuré aussi que la Coalition transmettra par écrit ses réflexions au Comité d'experts. La FAEUQEP a aussi demandé à faire partie de ce dernier, mais il y a peu d'espoir que cette demande soit agréée. D'autres actions suivront et elles seront annoncées au moment opportun.

LA FORMATION CONTINUE À L'U. DE M.

Priorité aux programmes courts de deuxième cycle et un rôle de troisième violon pour la FEP

Si l'Université de Montréal prend le train de la formation continue, ce sera dans le wagon du deuxième cycle et en créant des programmes menant à des Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). La Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'y jouera probablement qu'un rôle de troisième violon. Au grand dam de l'AGEEFEP, qui estime que l'Université fait fausse route.

Selon toute probabilité, le programme-cadre de DESS que le vice-rectorat à l'enseignement doit dévoiler ce mois-ci confirmera la marginalisation de la FEP. En effet, cette dernière n'aurait aucune responsabilité académique dans les DESS, qui sont en réalité des certificats de deuxième cycle. Tout au plus le FEP jouerait-elle un rôle dans le marketing de ces nouveaux programmes, qui relèveraient des diverses facultés.

Rappelons que la mise sur pied de ce programme-cadre de DESS découle de la volonté expresse du Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GREPI) d'accentuer l'engagement de l'Université de Montréal en formation continue en ciblant particulièrement les professionnels en exercice qui

ont déjà un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures. L'U. de M. leur offrirait du perfectionnement professionnel de niveau de deuxième cycle. L'objectif financier est ambitieux : trois millions de profits nets par année, soit environ six millions de revenus bruts.

LA PROPOSITION DE L'AGEEFEP

Dans un document intitulé *Pour une Sous-commission de la formation continue et un Centre de services de la formation continue*, que son assemblée générale a adopté le 17 novembre dernier, l'AGEEFEP voyait dans l'orientation du GREPI l'occasion d'une consolidation et d'une relance de la FEP. Estimant que la réalisation de la politique de la formation continue suppose qu'elle relève d'un maître-d'œuvre clairement identifié, l'AGEEFEP rappelle dans ce document que, pour ce qui est de l'U. de M., c'est la Faculté de l'éducation permanente qui dispose de l'essentiel du savoir-faire en éducation des adultes.

En conséquence, l'Association proposait la création d'une Sous-commission de la formation continue qui serait présidée par le vice-rectorat à l'enseignement et où seraient représentés la FEP, la Faculté des études supérieures, les facultés responsables des disciplines ainsi que des étudiant-e-s de la formation continue. Cet organisme aurait eu pour fonctions de concevoir les DESS et de les faire approuver par les autorités compétentes, d'affecter les ressources professorales suffisantes pour garantir la qualité des programmes et de déterminer le partage des revenus entre les facultés participantes. En outre, la mission de la FEP aurait été modifiée de façon à lui permettre d'offrir elle-même des DESS

lorsqu'aucune autre faculté n'aurait la volonté ou la possibilité de le faire.

LES VIEUX RÉFLEXES POLITIQUES

Il est probable que le projet de l'AGEEFEP, que la FEP, approuvait dans les grandes lignes, s'est échoué sur l'écueil des vieux réflexes politiques de l'établissement. De tout temps, en effet, pour des raisons qui tiennent autant des préjugés envers l'éducation des adultes que des intérêts économiques, les facultés traditionnelles ont entravé le développement de la FEP, qui n'a jamais été considérée comme une véritable faculté parce qu'elle n'a pas de corps professoral, mais seulement des chargé-e-s de cours.

Il y a d'ailleurs là un paradoxe intéressant. Tout en étant l'objet de la mesquinerie institutionnelle, privée par ailleurs de toute marge de manœuvre et systématiquement siphonnée financièrement au profit des autres facultés, la FEP compte annuellement plus de 100 000 crédits étudiants et elle décerne chaque année entre 500 et 600 baccalauréats. De tous les établissements universitaires, c'est la FEP qui affiche le plus haut taux de diplomation dans les certificats, soit 44 %. C'est même plus que dans les baccalauréats non contingentés ainsi que les programmes de mineur ou de majeur de l'U. de M.. À titre comparatif, cette fois dans les programmes de certificat, le taux de diplomation dans les constituantes de l'Université du Québec est inférieur à 30 %, voire à 20 %.

La FEP étant à toutes fins utiles exclues des programmes de DESS, on devine quel avenir lui sera dévolu dans l'éventualité où le ministère de l'Éducation définancera les programmes de certificat de 1^{er} cycle.

La formation continue en FRANCE : un échec?

En France, passé l'âge de 50 ans, voire 45 ou même 40, le danger d'être éjecté à jamais du marché du travail est considérable. Ce phénomène se cristallise plus dramatiquement encore chez les 55-64 ans, dont le taux d'activité dans le marché du travail n'est que de 36,1 %, comparativement à 57,2 % aux États-Unis, 66,2 % au Japon et même 73,9 % en Espagne. La faute en serait notamment aux tares du système français de formation continue.

Sous le titre *Emploi : y a-t-il une vie après 45 ans?*, voilà ce qu'on pouvait lire dans le no 1670 (7 au 13 novembre 1996) de la revue *le nouvel observateur*.

Pourtant, en principe du moins, l'État français s'intéresse depuis relativement longtemps au problème de la formation continue puisqu'il a adopté en 1971 une loi garantissant à tous les salariés le droit à la formation permanente. À l'époque, rappelle *le nouvel observateur*, deux Français sur trois n'avaient que des études primaires, et la loi instaurait un régime de stages cofinancé par les entreprises et l'État. Globalement, la France consacre annuellement plus de 30 milliards de dollars à la formation continue. Mais alors, où est le problème? Le journaliste Patrick Fauconnier donne l'explication suivante : «C'est seulement en 1995 que le ministère du Travail publia une évaluation montrant que la formation continue bénéficiait principalement... à ceux qui ont le meilleur bagage. Résultat : elle a pour effet d'accroître les inégalités sociales». Un comble! Explication : l'employeur qui gère le plan de formation a tendance à valoriser ses éléments les plus prometteurs et à négliger les traînants, quitte à les licen-

cier en cas de problème. Pour que le système réinsère les moins bien formés, il aurait fallu multiplier les stages de plusieurs mois dits de "remise à niveau". Au lieu de quoi 65 % des stages durent moins d'une semaine, et 90 % moins d'un mois.»

D'autres mesures semblent également favorables à la formation continue, mais affichent des résultats tout aussi décevants. Toujours par une loi, tout employé-e peut demander depuis 1982 un «congé individuel de formation». On a constaté 12 ans plus tard que la moitié des travailleurs ignorent l'existence de cette disposition tout comme 61 % des salariés ne savent pas si leur entreprise dispose d'un plan de formation!

Quelques-uns des spécialistes interviewés par *le nouvel observateur* présentent des points de vue intéressants, dont M. Hervé Lebras, démographe et directeur d'études au Laboratoire de Démographie historique de Paris : «Il existe bien des organismes publics et privés de formation dispensant des stages. Mais sur un curriculum vitæ leur mention ne pèse pas lourd. Car en France, la formation est traditionnellement estampillée par l'État. Or, l'éducation nationale et l'université n'ont pas su assumer l'éducation permanente, comme la loi les y oblige depuis 1989. De même n'est pas appliquée la législation qui autorise, depuis bientôt 10 ans, la validation des acquis professionnels.»

Rappelons que le découplage entre le système national d'éducation et la formation de la main-d'œuvre qu'évoque M. Lebras est également de plus en plus marqué au Québec et au Canada depuis le début des années quatre-vingts. Ce n'est pas la seule similitude entre les deux pays, comme en témoigne cette phrase lapidaire, qui aurait très bien pu être écrite par l'AGEE-FEP : «Les personnes licenciées après 40 ans auraient plus de facilité à rebon-

dir si elles avaient pu suivre une véritable formation continue. Mais en France, celle-ci n'est ni valorisée ni valorisante. Pas plus pour les élèves que pour les maîtres.»

Bernard Perret, Rapporteur général du Conseil scientifique d'Évaluation des Politiques publiques et coauteur, avec Guy Roustang, des ouvrages *L'Économie contre la société* (Seuil, 1993) et *L'Avenir du travail* (Seuil, 1995), aborde la question sous un autre angle : «Voici une génération, on travaillait 45 ans pour 15 ans de retraite. Aujourd'hui, on travaille 40 ans pour 20 ans de retraite. Tout montre que l'on va vers un équilibre 30/30. Cela change toutes les données du problème.»

Selon lui, il faut donc en finir avec la «carrière linéaire» et prévoir des dispositions financières avantageuses permettant aux 50 ans et plus de transiter en douceur vers la retraite ou d'autres activités d'«utilité sociale» mettant à contribution leur longue expérience. Cela coûte trop cher? Encore faudrait-il voir toute la facture de la mise à la retraite prématurée et la perte de compétences pour la société. L'auteur va même plus loin en réclamant le droit pour chacun, après 30 ans d'activités, «à changer d'activité et de statut, soit dans l'entreprise, soit dans une activité extérieure utile à la collectivité».

Bernard Perret convie aussi les Français à rien de moins qu'une révolution culturelle : «Au total, inventer une gestion intelligente des "deuxième carrière" oblige à une véritable révolution culturelle. Hélas, de ce problème crucial on ne parle pas. Comme si tout ce qui touche au vieillissement était synonyme, d'une façon ou d'une autre, de déclin et de mise à l'écart. Il y a d'un côté les "actifs", de l'autre les "inutiles". Se décidera-t-on enfin à rompre avec une vision qui entraîne un tel gâchis humain?»

SERVICE UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI UN «PLACEMENT» POUR VOUS


Inscrivez-vous au Service universitaire de l'emploi et profitez des opportunités suivantes :

- **Affichage quotidien des offres d'emploi**
disponibles à temps plein, à temps partiel ou pour la saison estivale.
- **Rencontre individuelle avec un conseiller**
qui vous aidera à cerner et à analyser vos préoccupations en matière d'emploi.
- **Participation à des ateliers sur la recherche d'emploi.**
Vous y apprendrez à vous auto-évaluer, rédiger un «curriculum vitae» et à vous préparer pour une entrevue.
- **Consultation de brochures sur les employeurs**
et les emplois à notre centre de documentation sur l'emploi.
- **Rencontres organisées avec les employeurs.**
sous forme de sessions d'information ou lors d'événement spéciaux tels les journées-carrière ou les salons de l'emploi.

Pavillon J. A. De Sève
2332, Edouard-Montpetit
3e étage
Tél.: 343-6736

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 17h
les mardi et mercredi de 17h à 19h (sur rendez-vous)



 Université de Montréal
Services aux étudiants
Service universitaire de l'emploi



● CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, psychiatrie.

Rendez-vous et information : 343-6452

● SOINS INFIRMIERS

Premiers soins, traitements, test de grossesse (urine), vaccination, santé-voyage et information sur la contraception, les MTS et divers problèmes de santé.

Information : 343-6505

● SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire.

Information : 343-6513

● NUTRITION

Consultation individuelle sur rendez-vous.

Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur : 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).

Information : 343-6111 poste 1773

● SANTÉ PRÉVENTIVE

A chaque année, le Service de santé tient des activités et distribue divers outils d'information touchant la nutrition, la santé-voyage, les MTS et le SIDA. Certaines activités se déroulent au cours du Festival de la santé et en mars. Mois de la nutrition.

Information : 343-6111 poste 1413

 Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

Pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPsum)

Demande de remboursement de la cotisation au Fonds de défense juridique

Je, soussigné-e, _____ réclame le remboursement de la somme de 1 \$ versée au Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP aux trimestres d'été 1996 et d'automne 1996 et ce, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale de l'AGEEFEP. À cet effet, vous trouverez ci-joint copie du relevé de compte émis par l'Université de Montréal prouvant que j'ai acquitté ce montant et que ma demande vous est soumise pour le trimestre visé.

Motifs de ma demande (facultatif) :

.....

.....

.....

Signature _____

Adresse _____

Code permanent _____

Ville et code postal _____

L'étudiant classique est minoritaire dans l'université d'aujourd'hui

Claude Garon

La communauté étudiante de la fin du XX^e siècle est plus éclairée que jamais, au point où l'étudiant «classique» et «semi-classique», celui qui consacre la plus grande partie de son temps aux études, ne représentait plus que 36,6 % de tout l'effectif étudiant de l'ensemble des universités québécoises à l'automne 1994. En sus des deux catégories précédentes, la population étudiante est très hétérogène, car elle se décompose dans les sept catégories suivantes : le professionnel, l'adulte retour, l'utilitaire non salarié, l'utilitaire salarié, l'adulte nourricier, le transitoire et l'épicurien.

Cette typologie inusitée à neuf catégories est définie dans une étude de plus de 370 pages intitulée *Le monde étudiant à la fin du XXe siècle*. Elle a été réalisée au Département de sociologie de l'Université de Montréal par une équipe composée de Arnaud Sales, Réjean Drolet, Isabelle Bonneau, Frédéric Kuzminski et Gilles Simard.

La typologie des étudiants de premier cycle ne constitue que l'un des huit volumineux chapitres de cette étude très étoffée. Les seules têtes de chapitre nous donnent une bonne idée de l'ampleur de la tâche : Les propriétés sociales des étudiants; Les étudiants, leurs études et leur vie à l'Université; Les modes de vie des étudiants; Le travail rémunéré pendant l'année universitaire; Les étudiants et leur situation financière; Le Programme des prêts et bourses et les caractéristiques comparatives des clientèles étudiantes; ainsi que Les parcours académiques des étudiants.

Basée sur un échantillon de 2 398 étudiant-e-s provenant de toutes les universités du Québec, l'étude a été réali-

sée au moyen d'entrevues et elle porte sur les étudiant-e-s à plein temps ainsi que les étudiant-e-s à temps partiel inscrits à un minimum de neuf crédits. Le ministère de l'Éducation, la Direction générale des affaires universitaires et scientifiques ainsi que la Direction générale de l'aide financière aux étudiants l'ont financée.

LES NEUF TYPES D'ÉTUDIANTS

Essentiellement à partir de l'utilisation du temps, les auteurs définissent de la façon suivante les neuf types d'étudiant-e-s du premier cycle et leurs caractéristiques :

— Le «classique», qui compte pour 14 % de l'effectif total, consacre plus de 65 % de son temps à ses études et moins de 2 % au travail salarié pendant l'année scolaire; ses diverses contraintes de temps ou son temps de loisirs sont toujours inférieurs à 20 % du temps total.

— Le «semi-classique», plus nombreux avec 22,6 % de l'effectif total, consacre un peu moins de temps à ses études, mais tout de même plus de 50 % du temps total. Son travail rémunéré n'occupe jamais plus de 10 % de son temps total; ses loisirs ou son temps contraint ne représentent jamais plus que 33 % et 30 % respectivement.

— Le «professionnel», 10,3 % de l'effectif total, s'en tient au minimum de 50 % en temps d'étude. Il consacre au minimum 10 % et au maximum 33 % de son temps au travail salarié si bien que ses loisirs et ses autres contraintes de temps ne comptent jamais plus que 30 % de son temps total.

— L'«adulte retour», celui qui effectue un retour aux études, représente 7,9 % de l'effectif total. Même s'il doit consacrer plus de 25 % de son temps à ses obligations familiales, il réserve environ 50 % de son temps à ses études. Son temps de travail rémunéré

ne représente jamais plus que 33 % de son temps total. Cet étudiant-e est plus âgé que la moyenne.

— L'«utilitaire non-salarié», 8 % de l'effectif total, tient beaucoup à ses loisirs auxquels il consacre entre 25 et 50 % de son temps total; ses études n'occupent jamais moins de 20 % de son temps mais jamais plus de 50 %; le travail salarié est marginal dans sa vie, moins de 3 %.

— L'«utilitaire salarié», 10,4 % de l'effectif étudiant, est astreint à une gestion serrée de son temps, car le travail salarié occupe au minimum 20 % de sa vie. Comme dans la catégorie précédente, il ne consacre jamais plus de 50 % de son temps à ses études mais jamais moins de 20 %. Il réserve aussi un minimum de 10 % de son temps pour les loisirs.

— L'«adulte nourricier», 10 % de l'effectif total, investit «soit plus de 33 % de son temps dans le travail salarié ou au moins plus de 15 % si ses responsabilités familiales sont supérieures à 15 % de son budget temps». On ne s'étonne donc pas qu'il consacre moins de 50 % de son temps à ses études.

— Le «transitoire», 7,2 % du total, vogue d'un programme à l'autre sans jamais en terminer aucun. Son cheminement dans les études, auxquelles il consacre moins de 50 % de son temps, est donc lent.

— L'«épicurien», 9,6 % de l'effectif total, profite au maximum du peu de responsabilités et de contraintes que confère la vie d'étudiant pour qui décide de prendre les choses à la légère. Ses loisirs constituent une priorité et il y consacre au minimum 33 % de son temps. Il n'investit jamais plus de 40 % de son temps dans les études.

DES DIFFÉRENCES SELON LES DISCIPLINES

Les auteurs ont observé par ailleurs que tous les types d'étudiants ne sont

pas également répartis dans les divers secteurs disciplinaires. Ainsi, les classiques et les semi-classiques sont très fortement concentrés dans les sciences de la santé, les sciences pures et les sciences appliquées. À l'inverse, les étudiants des types utilitaire salarié et épiqueurien sont surreprésentés dans les sciences humaines.

Sur la base de ce constat, les auteurs écrivent : «Le découpage entre les secteurs disciplinaires lourds et les autres est indiscutable et demande à être commenté quelque peu sous l'angle des comportements et attitudes envers les études. Comme le mentionnaient Dandurant et Fournier (1979), il faut donc considérer que cette dichotomie entre les disciplines lourdes et les autres représente une forme de découpage structurel produisant deux sous-ensembles d'étudiants distincts dont les comportements et les attitudes envers les études sont probablement très différents. Pour l'instant, force est de constater que ces attitudes et comportements sont probablement fortement déterminés par les exigences académiques des programmes. Ces exigences se poseraient comme des éléments qui contraignent l'étudiant à s'investir prioritairement dans ses études, du moins à très peu s'investir ailleurs que dans ces dernières, devant même sacrifier le travail salarié au profit des loisirs ou du temps contraint ou l'inverse.»

DISTINCTS SELON LA LANGUE ET LE SEXE?

La recherche de l'équipe de sociologues de l'U. de M. nuance par ailleurs les conclusions d'études antérieures voulant que les étudiant-e-s traditionnels soient plus nombreux dans les universités anglophones. Les statistiques indiquent en effet que les étudiant-e-s des types classique, semi-classique et professionnel, qui consacrent tous plus de 50 % de leur temps aux études, sont «légèrement sur-représentés dans les universités francophones». Par contre, les types adulte nourricier et transitoire, qui consacrent moins de temps à leurs études, sont également sur-représentés dans les établissements francophones.

À partir de ces données, les auteurs brossent l'analyse suivante : «D'abord, la prédominance des types adulte retour et adulte nourricier dans les universités francophones indique l'existence d'un phénomène de "rattrapage" de scolarité, du moins une tendance plus marquée dans le retour aux études après une période de retrait plus ou moins longue selon les cas. Dans ce sens, tout se passe comme si les étudiants des universités francophones atteignaient des niveaux de scolarité comparables à leurs collègues anglophones plus tardivement, contribuant peut-être pour beaucoup au vieillissement de la population étudiante et au phénomène de désertion du jeune adulte mâle francophone abordé dans le

premier chapitre. Par ailleurs, la prédominance des types adulte retour et adulte nourricier, ajoutés à la sur-représentation du type transitoire dans les universités francophones, donne à penser que les étudiants fréquentant ces institutions vivent plus des cheminements dans lesquels il y a des réorientations, des périodes d'études, de retrait et de retour.»

Qu'en est-il de la typologie selon les sexes? Les auteurs constatent en premier lieu qu'il y a proportionnellement autant d'étudiantes que d'étudiants du type classique. Par contre, les femmes sont sur-représentées dans les types professionnel et semi-classique. La suite de l'explication n'est guère surprenante : «Tout indique que les femmes sont plus fréquemment confrontées à la nécessité de conjuguer les études et les responsabilités familiales puisqu'elles sont sur-représentées dans le type adulte nourricier (64,3 %) dont c'est une caractéristique déterminante de consacrer un pourcentage de temps élevé à ce type de responsabilités. Ajouté à leur présence dans les types professionnel et semi-classique, tout indique que la situation se présente peut-être comme une forme de désavantage structurel des femmes vis-à-vis des hommes, puisqu'elle suppose des contraintes qui limitent la disponibilité de temps à investir dans les études, des obligations - financières et temporelles - auxquelles les hommes semblent moins confrontés.»

Pour faire le POINT

Service d'orientation et de consultation psychologique

- **Consultations psychologiques**
Étudiants U de M - 10 \$ à 20 \$ / entrevue
- **Orientation scolaire et professionnelle**
Étudiants U de M - 10 \$ / entrevue
- **Information scolaire et professionnelle**
Gratuit et sans rendez-vous
- **Ateliers**
- **Publications**

Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage (métro Édouard-Montpetit)

343-6853

Consultation psychologique
et orientation
(renseignements, rendez-vous
et urgence)

343-7890

Information scolaire et professionnelle



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation
et de consultation psychologique

Création d'une association étudiante :

La Télé-université aurait mis les bâtons

Claude Garon

Il existe une forte présomption voulant que la direction de la Télé-université, une constituante de l'Université du Québec, ait manqué de fair-play et mis les bâtons dans les roues d'un groupe d'étudiant-e-s qui cherchent depuis plus de deux ans à constituer une association étudiante et à l'accréditer sous l'empire de la loi sur les associations étudiantes.¹ Or, stipule cette dernière, il n'y a qu'une seule partie intéressée dans un référendum d'accréditation — les étudiant-e-s —, et il est donc interdit à un établissement de s'en mêler... sauf pour «collaborer» techniquement à la réalisation du projet.

Tel est l'esprit — presque la lettre — du *Rapport relatif à l'appel de l'AETELUQ*, qu'a déposé en novembre dernier le Comité d'accréditation constitué en vertu de la Loi.

Le titre même du rapport laisse entrevoir ce dont il s'agit : le 27 février 1996, l'Association étudiante de la Télé-université de l'Université du Québec (AETELUQ) s'est adressée au Secrétariat du comité d'accréditation pour en appeler d'une décision de l'agent d'accréditation rendue le 16 janvier précédent. L'agent, un fonctionnaire du ministère de l'Éducation, avait refusé d'accorder l'accréditation à l'Association ou, à tout le moins, d'ordonner la tenue immédiate d'un nouveau référendum «selon une procédure appropriée».

LA SÉQUENCE DES ÉVÉNEMENTS

Pour démêler l'écheveau de cette histoire aux nombreux rebondissements,

il faut savoir les allégations et les faits suivants :

1. Du 3 février au 3 mars 1995, deux groupes distincts d'étudiant-e-s de la TELUQ, soit moins d'une centaine du 2^e cycle et environ 7 000 du 1^{er} cycle, sont invités à décider par référendum s'ils souhaitent créer chacun une association étudiante. Le scrutin, qui se fait entièrement par la poste puisqu'il s'agit d'étudiant-e-s à distance, se tient selon les règles de la loi sur les associations étudiantes. Entre autres, c'est donc dire que, pour être accréditée, une association doit obtenir un pourcentage d'approbation égalant au minimum 25 % de tous les étudiant-e-s d'un établissement. Manque de pot : une erreur dans l'opération postale — certains étudiant-e-s auraient reçu deux bulletins de vote; d'autres, aucun — entraîne l'annulation du scrutin. Du coup, plus de 1 200 bulletins de vote déjà retournés sont jetés à la poubelle, et l'opération référendaire est reprise à zéro. Elle donne les résultats suivants : 25 des 77 étudiant-e-s de 2^e cycle, soit 32 %, votent en faveur du projet; l'accréditation est donc accordée. Au 1^{er} cycle, par contre, les quelque 1 315 personnes qui votent «oui» représentent certes 86,5 des voteurs mais seulement 19 % de tous les étudiant-e-s admissibles; l'accréditation n'est donc pas accordée. Dans cet imbroglio, l'Association estime avoir été victime d'un préjudice, comme le note le rapport du Comité : «Selon la présidente de l'Association, une confusion certaine régnait parmi les étudiantes et les étudiants. Toutes les communications s'effectuant par la poste, plusieurs n'auraient pas compris ce qui s'était passé et, croyant que leur vote était déjà comptabilisé, n'auraient pas retourné leur deuxième bulletin de vote.»

2. Tel que permis par la Loi, un autre référendum est organisé en septembre et octobre 1995 pour les étudiant-e-s

de 1^{er} cycle. Cette fois, 2 044 étudiant-e-s participent au scrutin et 88 % d'entre eux votent en faveur de la création de l'Association. Il manque tout de même une centaine de voix favorables pour franchir la barre du 25 %. C'est là que les choses se corsent. Le comité provisoire demande tout de même à l'agent d'accréditation d'accréditer l'AETELUQ, ou au minimum d'ordonner la tenue d'un nouveau scrutin. Il fonde principalement sa demande sur «l'opposition active au projet d'accréditation qu'aurait menée la direction de la Télé-Université ainsi que l'impossibilité où s'est trouvée l'association étudiante d'obtenir la liste de tous les étudiants ainsi que leurs coordonnées», pour reprendre les termes du rapport. Il invoque aussi l'insuffisance des ressources financières pour communiquer efficacement avec des étudiant-e-s qui vivent aux quatre coins du Québec ainsi que les difficultés propres à un scrutin postal. On l'a noté précédemment : l'agent d'accréditation ne s'est pas rendu au vœu du Comité provisoire.

3. Le cœur du litige — l'intervention active de la Télé-université contre le projet d'une association accréditée — tourne autour de l'utilisation de journal institutionnel *Télé-Contacts*, que les étudiant-e-s de la Téléuq reçoivent par la poste, et qui semble constituer le seul moyen collectif de communication dans l'établissement. Premier problème : le Comité provisoire a été limité à un texte de 400 mots pour expliquer aux étudiant-e-s les enjeux du référendum. Le Comité d'accréditation dit «s'étonner» de cette restriction et il écrit : «Dans les circonstances, l'AETELUQ pouvait normalement s'attendre à disposer d'un espace plus adéquat pour faire valoir valablement ses arguments.» Plus important encore, dans la même page de ce même numéro, *Télé-Contacts* publiait un texte d'une étudiante intitulé *L'enfer, c'est les associations étudiantes accréditées*, une prose vitriolique dans laquelle l'auteur

is dans les roues

qualifiait les dirigeant-e-s des associations accréditées de «fainéants et de profiteurs». Elle invitait aussi les étudiant-e-s à unir leurs efforts «à ceux de la direction pour que la cotisation annuelle soit volontaire». C'est là que le bât blesse, car il s'agit d'une allusion explicite à l'engagement de la direction de la Télé-université dans le débat référendaire, ce qui est interdit par la Loi comme nous l'avons vu précédemment. Le commentaire du Comité d'accréditation à ce propos est cinglant : «Il est irresponsable que la direction de la Télé-université ne se soit pas dissociée de ce propos dans le même numéro ou dans le numéro suivant afin d'établir clairement sa neutralité dans le débat.» Quelques mois plus tard, on assiste à une nouvelle passe d'armes. Cette fois, la direction de *Télé-Contacts* informe l'AETELUQ que, dorénavant, «les textes devront être informatifs et non du type opinion», ce dernier genre étant réservé aux étudiant-e-s pris individuellement. Le propos du Comité d'accréditation sur ce point se passe de commentaires : «Voilà une directive bien singulière dans le contexte universitaire, où l'on devrait distinguer les opinions individuelles des opinions collectives, autoriser les premières et interdire les secondes.» Le plus ironique dans l'affaire, c'est que *Télé-Contacts*, qui est édité par la direction des communications de la Télé-université, est financé, du moins partiellement, par les cotisations étudiantes aux Services aux étudiants. À titre d'exemple, que diraient les étudiant-e-s de l'Université de Montréal si la direction des communications puisait dans le budget des SAE pour financer le journal *Forum*?

4. Singulièrement limité dans ses communications par la politique éditoriale de *Télé-Contacts*, le Comité provisoire de l'AETELUQ n'avait aucune possibilité de communiquer individuellement avec les étudiant-e-s puisque, contrairement à une association accréditée, il ne pouvait forcer la Télûq à lui

remettre la liste des étudiant-e-s. En principe, cette dernière est en effet confidentielle en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il existe

cependant des dispositions d'exception à cette règle, comme nous le verrons plus loin. De surcroît, même si la direction de la Télé-université assumait le coût postal de l'opération référendaire — une somme qui devra cependant être remboursée ultérieurement par l'association étudiante —, le Comité provisoire, évidemment constitué de bénévoles, était privé des moyens financiers requis pour assurer ses opérations normales.

UN JUGEMENT À LA SALOMON?

À partir des faits qui lui ont été soumis, comment le Comité d'accréditation a-t-il disposé de l'appel? Sur le premier point, il s'en tient à la décision antérieure de l'agent d'accréditation selon laquelle il ne serait pas «opportun d'accorder à l'AETELUQ une accréditation selon la Loi». Il rappelle l'un des fondements de cette dernière : pour qu'une association soit accréditée, le pourcentage d'approbation par référendum doit évaluer au minimum 25 % de tous les étudiant-e-s de l'établissement. Cela n'a pas été le cas en l'espèce, même si ce fut de peu. Le Comité explique en outre : «Si certaines situations confuses ont été portées à l'attention du Comité, ce dernier ne peut en conclure pour autant que la Télé-université s'est soustraite à ses obligations légales, non plus que ces faits ont empêché l'Association étudiante d'obtenir la majorité requise.»

Le Comité agrée par ailleurs la demande des appelants quant à la tenue d'un autre référendum à une date et selon des modalités qui «seront convenues entre l'AETELUQ et l'agent d'accréditation».

QUASI UN BLÂME SÉVÈRE ET EXPLICITE

La lecture des «autres» recommandations du Comité est particulièrement instructive. Elle nous convainc que la Télé-université a évité de peu d'essuyer un blâme sévère et explicite. On peut

difficilement interpréter autrement l'invitation qui est faite à la direction de l'établissement de publier dans *Télé-Contacts* une mise au point pour se dissocier «clairement de la partie du texte intitulé *L'enfer, c'est les associations étudiantes accréditées*, dans laquelle l'auteur laissait entendre que son opinion sur la caractère volontaire de la cotisation étudiante était partagée par la direction de l'établissement», et de profiter de l'occasion pour «s'engager à la neutralité absolue dans tout éventuel référendum d'accréditation». Puisque le Comité a jugé bon de formuler une telle recommandation, il faut croire qu'il existait une forte présomption quant à la partialité de la direction de l'établissement.

À l'évidence, le Comité d'accréditation donne également raison à l'AETELUQ sur deux autres points : l'insuffisance des ressources financières du comité provisoire de l'Association ainsi que l'accès au journal *Télé-Contacts*. Dans le premier cas, le Comité recommande «l'annulation de toutes les dettes contractées par l'AETELUQ envers la TELUQ à l'occasion des précédents référendums et cela, en raison des nombreuses difficultés rencontrées par l'Association tout au long du processus d'accréditation». Pour l'avenir, estime le Comité, la Télé-université devrait accorder à l'Association «un budget de fonctionnement de 1 \$ par étudiant sous forme de prêt, selon des modalités de remboursement à convenir entre les parties, afin de couvrir les frais de réunion, de déplacement, de production de documents et d'organisation». Qui plus est, «ce prêt serait consenti en sus des sommes requises en frais postaux pour l'envoi des bulletins de vote et des autres dépenses normalement encourues dans le cadre d'un référendum.»

Pour ce qui est de l'accès à *Télé-Contacts* dans un éventuel nouveau référendum, le Comité recommande que la Télé-université s'engage à «accorder au comité provisoire un minimum d'une page dans chaque numéro de *Télé-Contacts*, dont le contenu serait à l'entière discrétion du Comité provisoire, ainsi que l'accès au Comité provisoire de tous les outils télématiques de la Télûq, aux fins de communication avec les étudiantes et les étudiants». Visiblement, puisqu'il a senti le besoin d'apporter ces

précisions, le Comité d'accréditation a constaté que des problèmes se sont également posés sur ces points.

POUR L'AGENT D'ACCREDITATION

En plus de la Téluc, le Comité adresse aussi quelques recommandations à l'agent d'accréditation, dont une qui pourrait permettre au Comité provisoire d'obtenir la liste des étudiants-e-s dans le cadre d'une campagne référendaire. L'agent est ainsi invité à «tenter d'amener la TELUQ et l'AETELUQ à mener conjointement une démarche auprès de la Commission d'accès à l'information» sur cette question, tel que le prévoit l'article 68 de la Loi.

Au fil de ses travaux, le Comité d'accréditation a aussi décelé des failles potentielles dans la procédure de votation; il recommande que cette dernière soit mieux définie et uniforme. Il souhaite aussi que, dorénavant, ni un établissement ni un comité provisoire d'une association étudiante n'aient la garde des boîtes de scrutin

Notons enfin que le Comité d'accréditation est composé de cinq membres, tous nommés par la ministre de l'Éducation pour un mandat de deux ans, renouvelable. Ce sont : M. François Rebello, président du Comité, étudiant en maîtrise à l'Université McGill et ex-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ); M. Robert Martin, secrétaire du Comité et président de l'AGEE-FEP; M^{me} Julie Larouche, étudiante au cégep d'Alma; M. Régnald Côté, de la direction des Services aux étudiants du cégep de Trois-Rivières; et M. Pierre Bergeron, de la direction des Services aux étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Tous les cinq ont signé le rapport, qui a été transmis à la mi-novembre à la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois. Comme on l'a vu, le Comité a pour fonction de disposer des litiges dans tout processus d'accréditation; il a aussi pour mandat de faire rapport au Ministère sur toute question relative à la loi sur les associations étudiantes.

1. De son vrai nom, la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*.

Le Québec accorde aux associations

Comme l'a montré cet automne l'agitation étudiante sur la question des droits de scolarité, le mouvement étudiant peut être embarrassant pour l'État québécois. N'empêche que ce dernier, depuis une quinzaine d'années, a nettement favorisé l'éclosion d'un mouvement étudiant puissant et influent, notamment à la faveur de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. La volonté d'assurer un meilleur équilibre des forces dans les universités, dont on sait qu'elles jouissent d'une très large autonomie, n'y est probablement pas étrangère.

Unique au monde, d'inspiration syndicale, la loi sur les associations étudiantes a été adoptée par l'Assemblée nationale au début des années quatre-vingts. Le Parti Québécois était alors au pouvoir. L'inspiration syndicale est particulièrement évidente dans le droit consenti aux associations accréditées de percevoir des cotisations à la source selon la formule Rand en vigueur dans le monde syndical. Selon son choix, une association accréditée peut opter ou non pour la «cotisation automatique non obligatoire», plus connue sous le nom de formule CANO, qui permet à tout étudiant-e d'obtenir, sur demande, le remboursement de sa cotisation. Dans les associations étudiantes qui ont adopté la CANO, une infime minorité d'étudiant-e-s réclament d'être remboursés. La Loi accorde aussi les droits suivants : la désignation par les associations de leurs représentant-e-s dans les instances universitaires, la liste de leurs membres (incluant leurs coordonnées), le droit d'affichage et des locaux. À notre connaissance, il n'existe pas dans le monde de cadre législatif aussi favorable aux associations étudiantes.

CORRIGER UNE ANOMALIE

L'État a-t-il délibérément souhaité tonifier un mouvement étudiant qui était plutôt anémique au tournant des années soixante-dix et quatre-vingts et cela, depuis que la grande fièvre étudiante de la décennie précédente s'était éteinte? Une telle intention n'est pas clairement établie, mais le fait est que, peu avant que l'Assemblée Nationale n'adopte la Loi, le Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire, plus connu sous le nom de Commission Pagé, avait consacré une partie de ses travaux aux problèmes des associations étudiantes. La Commission écrivait ainsi : «Les étudiants, en tant que groupe social, n'ont pas les ressources politiques nécessaires pour jouer le rôle dynamique correspondant à leur importance sociale. Ces ressources sont les suivantes : le nombre, l'organisation, l'argent, la respectabilité et le cadre juridique approprié légitimant un regroupement et une action politique. L'absence de ces ressources, jointe à l'état de dépendance du statut d'étudiant au sein de l'université et dans la société, explique, selon le Comité, la pratique politique limitée des étudiants actuels.»

Préconisant nommément un cadre législatif adéquat, qui garantirait en particulier le droit de percevoir des cotisations à la source, la Commission Pagé optait elle-même pour l'approche syndicale, comme en témoignage ce passage de son rapport : «Il est proprement inacceptable que tous les législations reliées au monde du travail, même les plus récentes, ignorent totalement le phénomène étudiant, en dépit du fait que les associations étudiantes aient adopté, au tout début de leur existence, une orientation de type syndical.»

Une quinzaine d'années plus tard, les références explicites au monde syndical sont certes plus rares, mais le Comité d'accréditation qui a disposé de la demande d'appel de l'AETÉLUQ a senti le besoin de rappeler dans les termes suivants l'esprit de la loi sur les associations étudiantes : «De deux choses l'une, en effet : ou bien les associations étudiantes disposent des moyens adéquats pour occuper la place qui leur

étudiantes des droits uniques au monde

revient dans le système démocratique universitaire, ou bien elles sont privées de ces moyens et sont alors condamnées à des actions spontanées et jacobines lorsque la frustration devient trop grande. Le Comité considère que le législateur a été bien inspiré en optant pour le premier terme de cette alternative.»

S'il est difficile d'établir hors de tout doute un lien de cause à effet entre la loi sur les associations étudiantes et la transformation du mouvement étudiant au cours des 15 dernières années, il est indéniable que ce dernier s'est considérablement réorganisé — certains diront «institutionnalisé». En témoigne la création de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente

(FAEUQEP), toutes trois nées au début de la présente décennie et principaux porte-parole du monde étudiant. Les fédérations ne sont pas elles-mêmes accréditées, mais on peut vraisemblablement croire que les droits et les moyens financiers acquis par les associations étudiantes membres ont constitué un préalable à leur éclosion.

TOUTES NE SONT PAS ACCRÉDITÉES

Cela dit, il faut savoir que toutes les associations étudiantes ne sont pas accréditées selon la Loi, loin de là. La mise à jour, au 3 septembre 1996, du Répertoire des associations étudiantes universitaires du Québec, indique qu'on dénombrait à ce moment-là 397 associations étudiantes universitaires au Québec, dont seulement 78 étaient accréditées. Il n'y a pas d'explication connue à ce phénomène, mais on cons-

tate que les deux grandes universités privées francophones, l'U. de M. et Laval, abritent le plus grand nombre d'associations accréditées, respectivement 27 et 17. Les associations accréditées sont quasi absentes du réseau de l'Université du Québec, hormis à Hull, où l'on en dénombre huit.

L'intérêt relativement faible à se prévaloir de la Loi ne doit cependant pas nous faire oublier que cette dernière a transformé la culture du monde étudiant mais aussi celle des établissements eux-mêmes. Ceux-ci, en sus de la Loi, se sont en effet dotés de leur propre politique de reconnaissance des associations étudiantes et, la plupart du temps, ils accordent des droits similaires à ceux consentis aux associations accréditées. On est donc bien loin des années soixante-dix, alors que la plupart des universités refusaient le principe même des cotisations à la source.

SAC
Service des activités
culturelles
Université de Montréal

FAITES-VOUS PLAISIR!

Offrez-vous le cadeau que nous vous proposons parmi les 120 différents ateliers : arts plastiques, cinéma, communication, danse, développement personnel, mieux-vivre, musique, photographie, science et nature, théâtre et vidéo.



INSCRIPTIONS du 13 au 17 janvier 1997

De 9 h 30 à 20 h

En personne au Pavillon J.A. DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
2^e étage, bureau C-2524

📍 Édouard-Montpetit

Par téléphone au 343-6524
(sauf pour les tarifs spéciaux)

Cartes de crédit et de débit acceptées.

**INFORMATION
343-6524**



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

**Procurez-vous notre
nouveau programme annuel**

La Sécurité décerne deux bourses de 200 \$

M^{me} Gabrielle Lasnier, de Saint-Bruno, et M. Philippe Farley, de Saint-Léonard, sont les gagnants des deux bourses de 200 \$ décernées dans le cadre d'un tirage au sort organisé par la compagnie d'assurances La Sécurité. Tous les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente avaient la possibilité de participer à ce tirage en remplissant le coupon-réponse distribué dans le numéro de septembre de la revue *Cité*

éducative ainsi que dans les stands d'accueil que tient l'AGEEFEP dans les principaux pavillon du campus, au début de chaque trimestre. Au total, quelque 563 personnes ont participé au concours, et les billets gagnants ont été tirés dans les bureaux de l'AGEEFEP au début d'octobre. On sait que La Sécurité, en collaboration avec l'Association, offre aux étudiant-e-s de la FEP un régime d'assurances automobile et habitation.

Près de 5 000 membres ont signé la pétition

Près de 5 000 membres de l'AGEEFEP ont signé la pétition que l'Association a fait circuler cet automne pour réclamer l'installation d'un système téléphonique informatisé à la Faculté de l'éducation permanente. Un tel système, qui existe dans un certain nombre d'universités au Québec, permettrait aux étudiant-e-s de s'inscrire à distance à leurs cours et de consulter leur dossier académique.

Cette mesure est devenue d'autant plus nécessaire que les mesures budgétaires d'austérité pratiquées depuis deux ans par l'Université ont entraîné une réduction importante de personnel à la FEP. En conséquence, les étudiant-e-s qui téléphonent sont souvent mis en attente pendant de longues minutes avant de pouvoir parler à quelqu'un. Tel que prévu, la pétition sera transmise au rectorat.

Pour une politique de l'interculturalisme

L'assemblée générale de l'AGEEFEP, tenue le 17 novembre dernier, a adopté une proposition visant à soumettre à l'ensemble de l'Université de Montréal un projet de politique de l'interculturalisme. Bon nombre de professeur-e-s et d'étudiant-e-s s'intéressent à cette question dans différents groupes d'étude. De même, l'U. de M. participe depuis plusieurs années à la Semaine nationale interculturelle. Si louables soient-elles, ces initiatives

sont cependant éparses, sporadiques et relativement peu connues dans l'ensemble de la communauté universitaire. Au Canada, une vingtaine d'universités se sont dotées d'une véritable politique interculturelle, car il s'agit là d'un signal clair de l'importance qu'un établissement accorde à l'amélioration des relations entre les diverses communautés culturelles. L'AGEEFEP déposera son projet à une prochaine réunion de l'Assemblée universitaire.

Inauguration du Laboratoire d'enseignement informatique

Une douzaine de personnes, dont le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jacques Boucher, et le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, ont assisté le 24 octobre dernier à l'inauguration officielle du Laboratoire d'enseignement informatique, au Pavillon Marie-Victorin. Comme le rappelle une plaque à l'entrée du local, ce sont les contributions des diplômé-e-s de la FEP, recueillies dans le cadre de la campagne de financement *Réussir ensemble*, qui ont permis en partie l'aménagement de ce laboratoire. Ce dernier compte 30 appareils Power PC comportant un lecteur CD-ROM; cinq d'entre eux sont également munis d'une carte multimédia. Une

imprimante couleur, un numérisateur de photos et deux imprimantes laser noir et blanc complètent l'équipement. «La Faculté a priorité pour la réservation du laboratoire entre 17 h et 22 h les soirs de semaine et toute la journée les week-ends. L'accès durant ces heures et en dehors des périodes réservées aux offres de cours est permis en priorité aux étudiants de la Faculté qui sont inscrits aux cours dispensés dans cette salle et ensuite aux étudiants des autres programmes de la Faculté. Les services audiovisuels assument la supervision du laboratoire et le soutien technique nécessaire à son fonctionnement», précise le communiqué de presse de la FEP.

Les chargés de cours signent leur convention collective

La menace de grève générale a plané pendant plusieurs semaines, mais le Syndicat des chargés de cours (-SCCCUM) n'a finalement pas eu à la mettre à exécution pour renouveler sa convention collective. Celle-ci accorde aux chargé-e-s de cours des gains importants. Alors que l'Université souhaitait ramener de six à deux le nombre de cours qui pourrait être attribué annuellement à une même personne, l'entente finale leur en accorde un maximum de huit. Les syndiqué-e-s ont également eu gain de cause sur le principe de leur intégration dans la vie académi-

que de l'établissement; au cours des prochaines années, un budget de l'ordre d'un demi million de dollars sera consacré à des projets concrets à cette fin. De plus, les chargé-e-s de cours de l'École des langues de la FEP, dont la rémunération est moindre que celle de leurs collègues, obtiendront graduellement la parité salariale sur une période de quelques années. On sait que, s'il y avait eu grève, l'Université aurait été presque complètement paralysée puisque les chargé-e-s de cours sont responsables de la moitié des cours de 1^{er} cycle et de la totalité des cours à la Faculté de l'éducation permanente.

Photo de famille

C'était encore au doux temps, comme chacun peut le deviner, et les membres du Conseil de direction de l'AGEEFEP qui assistaient à leur réunion régulière ont posé pour la photo de famille.



Rangée arrière, de gauche à droite : Normand Bélisle, Gisèle Béchard et Réal Travers, directeurs, Robert Martin, président, et Ghislaine Brunelle, secrétaire du Conseil (non élue); deuxième rangée : Alain Tremblay, président du Conseil régional de

ANDRÉ LEGAULT, AVOCAT

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

Québec, Nathalie Durand, nouvelle vice-présidente aux affaires académiques, Lise Audet, ancienne titulaire de ce même poste, et Claude Valois, directeur; en avant-plan : Gaétan Lévesque, Yvonne Éllis et Ann-Julie Fortier, directeurs, ainsi que Denis Sylvain, secrétaire général. N'apparaissent pas sur la photo Horace A. Sirois et Franco Hachez, directeurs, ainsi que Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants, et Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative. Rappelons que le Conseil de direction, le conseil d'administration pour tout dire, est l'instance souveraine de l'AGEEFEP entre les congrès.

FONCEZ vers le Royaume-Uni!



UNE INVITATION LANCÉE AUX
ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS
RÉSIDENT AU QUÉBEC, QUI
FRÉQUENTENT UNE UNIVERSITÉ
QUÉBÉCOISE À TEMPS PLEIN
ET QUI VEULENT TENTER
UNE EXPÉRIENCE AU-DELÀ
DU BIG BEN...

LES DESTINATIONS :

Angleterre, Écosse, Irlande du Nord et Pays de Galles.

LA MISE EN CANDIDATURE :

- un abonnement d'un an à la bonne humeur et à l'humour, le tout avec l'accent *british*;
- une expérience d'animation avec des élèves désireux d'apprendre le français et de connaître le Québec;
- une aventure culturelle et linguistique marquante et remarquable;
- une expérience qui peut vous être très profitable dans la poursuite de vos études.

Si l'aventure britannique vous intéresse, FONCEZ!

Procurez-vous le formulaire de mise en candidature dans les services aux étudiants de votre université.

***Date limite d'inscription au programme
Moniteurs et monitrices de français, langue seconde,
au Royaume-Uni :***

**1^{ER} FÉVRIER
1997**

 **Éducation
Québec**

Un groupe d'étudiants de la une revue électronique sur les communications

Claude Garon

Un groupe d'une quinzaine d'étudiantes et d'étudiants de la famille «Communications» de la Faculté de l'éducation permanente lance ces jours-ci *Point.Com Magazine*, une revue mensuelle électronique. On y traitera du monde des communications en général, et plus particulièrement de la publicité, du marketing et des médias.

Carl Girard et Alain Rochette, les initiateurs du projet, tous deux étudiants au Certificat de publicité II de la FEP, planchent sur *Point.Com Magazine* depuis novembre 1995. À l'origine, les deux compères rêvaient d'une revue traditionnelle. Ils ont vite déchanté en constatant le coût faramineux du papier



Une partie de l'équipe. En arrière plan : Isabelle Pelletier, Éric Hervreckt et Carl Girard. En avant-plan : Rana Sioufi, Mathée Warnett, Nancy Therrien et Alain Rochette.

et des services d'imprimerie. Qu'à cela ne tienne, dans leur champ d'intérêt — les communications —, les internautes sont légion, et c'est donc l'autoroute de l'information qu'empruntera la nouvelle revue. Un avantage évident, en troquant le support traditionnel papier contre des bits, Carl Girard et Alain Rochette pourront se consacrer davantage à la gestion de la matière grise, au contenu, plutôt qu'à des problèmes d'intendance.

Que contiendra la revue? La liste des rubriques projetées est prometteuse.

Outre l'éditorial, les nouvelles récentes et un agenda des activités touchant le monde des communications, les artisans de *Point.Com Magazine* réaliseront des visites guidées dans des entreprises de communication, intervieweront des spécialistes ainsi que des artistes ayant joué dans des publicités, rendront compte des conférences importantes, discuteront des mérites des nouvelles publicités et effectueront même des sondages auprès des étudiant-e-s sur les publicités qui obtiennent les meilleures cotes de popularité.

Dans la section «Galeries», les étudiant-e-s en publicité pourront par ailleurs faire connaître leurs créations alors que, dans la rubrique «Le jargon», on expliquera les termes techniques propres à ce monde particulier. Il y aura régulièrement des débats sur des sujets controversés. *Point.Com Magazine* publiera également des petites annonces ainsi que des demandes et offres de services d'emploi et de stages en entre-

PREMIERS VERSEMENTS D'HIVER

Les premiers versements du trimestre d'hiver 1997 seront disponibles à compter du mardi 7 janvier 1997. Ils seront remis aux personnes inscrites à temps plein pour le trimestre d'hiver 1997 et, dans le cas de personnes aux études à temps plein à l'automne 1996, celles qui ont maintenu leur statut plein temps durant l'automne.

DEMANDE D'AIDE POUR L'HIVER 1997

Les personnes qui veulent faire une demande d'aide pour l'hiver 1997 seulement doivent envoyer leur demande avant le 31 janvier 1997.

CONFIRMATION DES REVENUS ET DES FRAIS DE GARDE

Au début du mois de janvier, vous recevrez une lettre de la DGAFE vous demandant de confirmer les revenus déclarés à la Déclaration de situation réelle. S'il y a modification à la hausse, le ministère procédera au recalcul et le deuxième chèque du trimestre d'hiver sera diminué. S'il y a diminution des revenus, vous devrez fournir une pièce justificative et le ministère recalculera votre aide financière.

Les personnes qui ont des enfants à charge et qui ont indiqué des montants relatifs aux frais de garde recevront également une demande de confirmation. Elles devront confirmer, à l'aide de reçus, les frais encourus pour le trimestre d'automne afin de permettre l'émission du dernier chèque de bourse d'hiver.

\$ SYSTÈME INTERACTIF \$

Le système interactif de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants indiquera désormais les montants d'aide à recevoir. Ce service gratuit est disponible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. © 864-4505.

Bureau de l'aide financière
Pavillon J-A-De Sève
343-6145

FEP lance

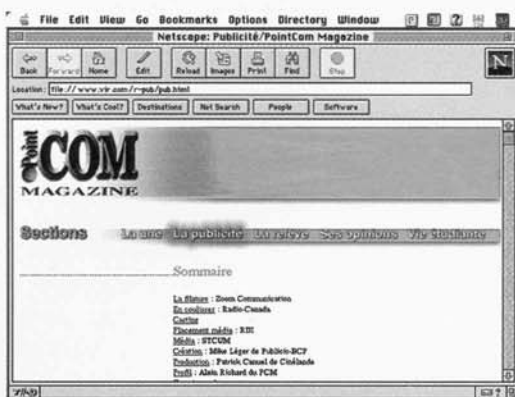
prise. Le contenu sera mis à jour une fois par mois.

Pourquoi se lancer tout à fait bénévolement dans une aventure qui, de leur aveu même, leur laisse moins de temps à consacrer à leurs études? Parce que, dans le monde des communications, le savoir n'est reconnu que dans la mesure où il s'accompagne d'un savoir-faire de haut niveau. En contribuant au *Point.Com Magazine*, les participant-e-s acquerront ou peaufineront une expérience pratique et se créeront un réseau de contacts qui contribueront ultérieurement à leur ouvrir les portes de la profession. Et puis, même s'ils ne le disent pas ouvertement, on peut présumer qu'un vif plaisir accompagne le travail d'une équipe vouée à la réalisation d'un projet aussi original.

Pour relever le défi, il fallait en effet une équipe. Les fondateurs l'ont recrutée parmi leurs condisciples, qui se réunissent depuis lors au moins une fois par semaine. Ces collaboratrices et collaborateurs sont Joelle Gauvreau,

Isabelle Pelletier, Mathée Warnett, Fanny Tassé, Natasha Ivisic, Sylvain Charest, Éric Hervreckt, Anouck Martineau, Rana Sioufi, Caroline Fortier

de la publicité à coût modeste. Entre autres, la revue offrira des passerelles d'accès direct aux sites web des entreprises.



et Nancy Therrien. Ils se partagent les tâches selon leurs talents et leurs champs d'intérêt.

Point.Com Magazine entreprend son voyage avec pour toute contribution sonnante une subvention d'environ 1 500 \$ du programme des initiatives étudiantes des Services aux étudiants. Les responsables espèrent aussi que les entreprises de communication, et plus particulièrement les agences de publicité, appuieront le projet en y achetant

Il va sans dire que l'AGEEFEP est favorable au projet. Elle a d'ailleurs offert au groupe sa propre salle de réunion ainsi que l'accès à un photocopieur, et elle collaborera au lancement officiel de la revue qui, au moment d'aller sous presse en décembre, était prévu pour la première semaine du trimestre d'hiver 1997. D'autres formes de collaboration ne sont pas exclues.

Selon le succès qu'il connaîtra, *Point.Com Magazine* a quelques autres projets en réserve pour l'avenir, dont l'installation sur le campus de «bornes électroniques» qui donneraient accès aux passants à un certain nombre de produits télématiques.

Si ce n'est déjà fait, on pourra lire dans les prochains jours le *Point.Com Magazine* à l'adresse suivante : <http://www.pointcom.ca>

S'offrir un p'tit velours :

- une pause
- un bon gueuleton
- un rafraîchissement
- une ambiance
- des amis

Sur le campus

Pavillon
Jean-Brillant
Local 2326

CAFÉ • BAR
La Brunante

GESTION APPLIQUÉE À LA POLICE ET À LA SÉCURITÉ

Le CRQ réclame que le programme soit offert à Québec

Le Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec (CRQ) réclame que la Faculté de l'éducation permanente offre à Québec, dès septembre 1997, le Certificat de gestion appliquée à la police et à la sécurité.

Selon le président du CRQ, M. Alain Tremblay, on dénombre plus de 2 000 policiers dans la région de la Capitale, et il s'agit d'un bassin suffisamment important pour justifier l'ouverture du programme, compte tenu des impératifs de la formation continue dans ce secteur d'activité comme dans bien d'autres. M. Tremblay estime aussi que l'addition de ce programme contribuerait à consolider les activités de la FEP à Québec, où l'on dénombre une douzaine de classes et quelque 350 étudiant-e-s, incluant le hors-campus de Saint-Odilon, dans la Beauce, qui relève du CRQ. Rappelons que la FEP offre déjà à Québec les programmes suivants : Intervention en milieu multiethnique, Inhalothérapie, Gestion des services de santé I, Gestion des services de santé II, Études individualisées, Toxicologie éco-industrielle, Santé et sécurité du travail, Santé communautaire et Santé mentale.

LA PÉTITION CIRCULE

Comme tous leurs condisciples de Montréal et des autres régions, les membres de l'AGEEFEP à Québec ont par ailleurs été invités, en novembre, à signer une pétition réclamant que la FEP se dote d'un service téléphonique informatisé permettant aux étudiant-e-s de s'inscrire à distance à leurs cours et de consulter leur dossier académique.

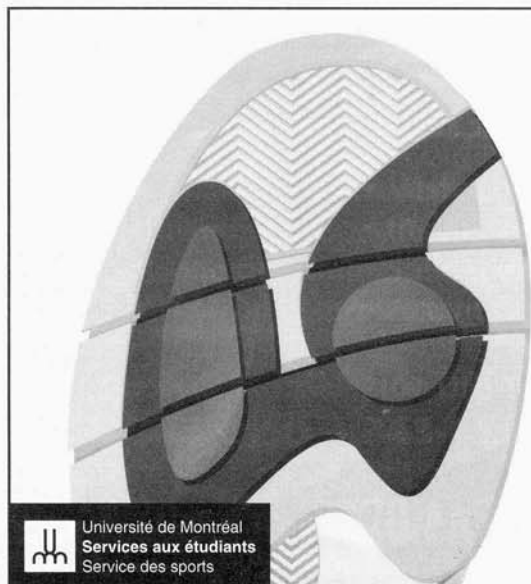
Comme à l'habitude dans ce genre d'opération, M. Tremblay a lui-même effectué la tournée de toutes les classes pour expliquer que, en raison des coupes budgétaires et de la réduction du personnel, beaucoup d'étudiant-e-s éprouvent de plus en plus de difficulté à obtenir la communication avec le personnel de la Faculté. L'explication était d'autant plus nécessaire que ce problème se pose avec beaucoup moins d'acuité à Québec. En raison d'une entente administrative entre la FEP et le Collège Saint-Charles Garnier, où sont concentrés les cours, et de la présence à Québec d'une monitrice-relais, les étudiant-e-s peuvent en effet s'inscrire sur place et obtenir, la plupart du temps, l'information requise. Sans doute par solidarité, la plupart des étudiant-e-s ont tout de même signé la pétition.

Dans un autre ordre d'idées, le CRQ travaillait depuis un bon moment à

tenir à Québec même une cérémonie de la collation des grades pour ceux et celles de la région qui ont réussi des études à la FEP. Une première difficulté est survenue pour communiquer avec les anciennes et anciens, car les listes étaient incomplètes. Plus important encore, sur les quelque 450 personnes qui ont pu être repérées, seulement 27 ont montré de l'intérêt pour le projet. De deux choses l'une, peut-être les deux : ou bien les récents diplômé-e-s de la région de Québec préfèrent recevoir leur diplôme à la Collation des grades qui se tient à Montréal ou bien il font partie de ces étudiant-e-s, tout de même nombreux, qui, pour toutes sortes de raisons, ne souhaitent participer à aucune collation des grades et se contentent d'avoir reçu ou de recevoir bientôt leur « papier » par la poste.

UNE DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Enfin, assidu comme il l'est toujours aux activités de l'Association, le CRQ comptait une délégation très représentative à l'assemblée annuelle de l'AGEEFEP, dont deux membres de l'exécutif, soit le président, M. Alain Tremblay, et une vice-présidente, M^{me} Manon Laflamme.



CEPSUM

- Vaste complexe sportif sur le campus
- Installations variées
- Salle d'entraînement moderne
- Activités pour les adultes et les jeunes

2100, Édouard-Montpetit, ☎ Édouard-Montpetit

343-6150

20 ANS D'ACTION AVEC VOUS!

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports



La Sécurité,
assurances générales

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

*Madame,
Monsieur,*

Chaque année, une part importante de votre budget est consacrée à vos assurances automobile et habitation. C'est pourquoi vous avez tout intérêt à rechercher l'assureur qui vous en offre le plus pour votre argent.

Depuis le 1^{er} mars 1994, l'AGEEFEP a choisi La Sécurité, assurances générales pour vous offrir un régime d'assurance de groupe automobile et habitation répondant à vos exigences.

Voici, en quelques points, les principaux avantages que ce régime de groupe vous propose :

- conseils personnalisés de spécialistes qui mettent tout en œuvre pour vous offrir les produits les mieux adaptés à vos besoins;*
- tarifs concurrentiels;*
- modes de paiement pratiques tels que l'étalement des primes sur 12 mois sans intérêts;*
- service d'aide téléphonique accessible 24 heures sur 24 en cas d'urgence;*
- règlement rapide et équitable en cas de sinistre.*

De plus, dans le cadre de la promotion du régime, nous avons mandaté La Sécurité pour qu'un de leurs agents communique avec vous au cours des prochaines semaines. Toutefois, si vous ne désirez pas être appelé, veuillez nous en informer avant le 17 janvier 1997 en téléphonant à l'AGEEFEP :

De Montréal : (514) 842-3678

De l'extérieur : 1-800-563-3678

N'hésitez pas à participer au régime d'assurance de groupe que nous mettons à votre disposition. C'est avantageux pour vous!

Le président de l'AGEEFEP

Robert Martin

Robert Martin

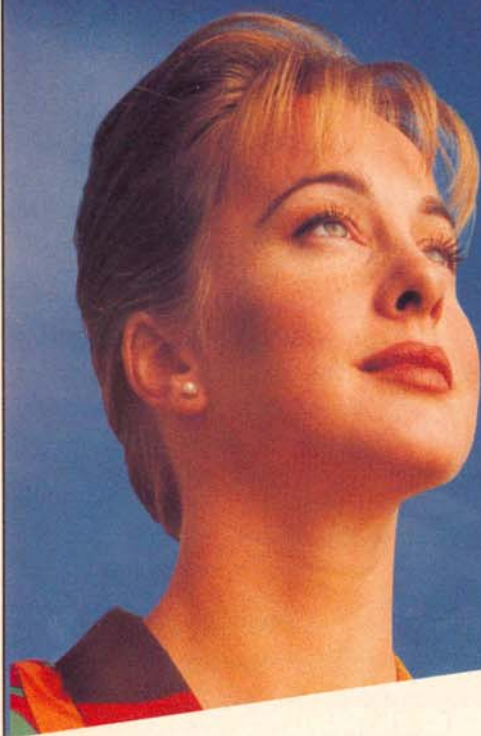
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE

RECONNUE



Université de Montréal



CERTIFICAT D'INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES

Réussissez vos actions auprès des jeunes !

Essentiellement consacré à la condition des jeunes, ce programme multidisciplinaire unique au Québec vous fournit de nouveaux outils de prévention et d'intervention et vous aide à relever efficacement les défis rencontrés dans votre travail auprès des jeunes.

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090

1 800 363-8876

<http://www.umontreal.ca/>